

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 21 août 2014, a adopté le règlement suivant :

RCG 14-021 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2014. Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 17 septembre 2014

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon